



## Etape suivante : Implication des parties prenantes

**Contexte :** Afin que la ratification et la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali se passent de la meilleure des manières, il est important de mettre en place un mécanisme permettant l'implication des parties prenantes. Chaque Partie signataire a déjà établi des dispositions pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal. Dans la plupart des pays il appartiendra à la même équipe, qui encadre déjà les activités se rapportant au Protocole de Montréal, de servir de point focal pour la mise en œuvre de l'amendement de Kigali (par exemple, le Bureau de l'ozone). Cette équipe doit s'engager dans des consultations avec les différents groupes de parties prenantes suivants :

- a) Les autres services gouvernementaux
- b) Les experts du secteur privé et les représentants de la société civile
- c) Les experts et les agences d'autres pays

### **Implication des services gouvernementaux :**

Les mesures législatives et administratives nécessaires sont décrites dans la [Fiche info Kigali n°7](#). Ces mesures doivent être prises en relation avec les services des départements gouvernementaux suivants :

- la mission des accords et traités du ministère des affaires étrangères (ou son équivalent), pour l'organisation de la ratification,
- le ministère du commerce extérieur (ou son équivalent), pour l'organisation du système d'octroi de licences et d'allocation de quotas et le suivi de la production de l'importation et de l'exportation de HFC,
- le ministère de l'environnement (ou son équivalent), pour les modifications de la législation nationale existante ayant trait à la mise en œuvre du Protocole de Montréal,
- les services des douanes et de police des frontières, pour la surveillance des importations et des exportations de HFC.

Différents obstacles pouvant entraver le succès de la réduction progressive des HFC sont présentés dans la [Fiche info Kigali n°11](#). Pour surmonter ces obstacles, il sera très utile, au moment de se confronter à ces problèmes, de consulter les responsables de services concernés, comme :

- des experts en sécurité pour les questions relatives à la législation nationale, aux codes et aux normes de sécurité qui peuvent interdire l'utilisation de certaines substances alternatives à faible PRG,
- des experts en formation pour les questions de formation professionnelle des techniciens.

La réduction progressive des HFC va contribuer largement à atteindre les objectifs de réduction de gaz à effet de serre de chaque pays. L'interaction entre l'Amendement de Kigali et les autres politiques de lutte contre le changement climatique sont présentées dans la [Fiche info Kigali n°12](#). Il peut être utile de se rapprocher des personnes suivantes :

- les responsables de la mise en œuvre de l'Accord de Paris CCNUCC sur le climat,
- des experts en efficacité énergétique pour une aide en relation avec l'interaction entre la politique de réduction de l'utilisation des HFC et l'impact qu'elle peut avoir sur les politiques d'efficacité énergétique.

**Implication du secteur privé et de la société civile :** Une des étapes importantes au début du processus de mise en œuvre de l'amendement de Kigali est l'élaboration d'une stratégie nationale de réduction progressive des HFC. Cette étape est décrite dans la [Fiche info Kigali n°6](#). Cette stratégie suppose une connaissance approfondie des marchés des HCFC et des HFC tels qu'ils se présentent actuellement, ainsi que l'identification des mesures les plus appropriées que l'on peut prendre pour réduire la demande de HFC, dans le respect d'un rapport coût/efficacité économiquement viable. L'implication du secteur privé est un aspect essentiel de ce processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie de réduction progressive. Comme le présente la [Fiche info Kigali n°6](#), c'est un processus bidirectionnel :

- Certaines parties prenantes peuvent contribuer de manière positive à la stratégie en apportant l'éclairage de leur connaissance des marchés de l'intérieur et des avis sur les meilleures options techniques et les calendriers.
- D'autres auront besoin d'être aidés pour comprendre les nouveaux produits et les technologies qui leurs sont associées. En particulier il peut se présenter un besoin d'aide à la formation et à la mise en place d'une nouvelle infrastructure pour la distribution des fluides alternatifs à faible PRG.

IL est recommandé que chaque Partie mette en place un forum de consultation pour inviter les meilleurs experts du secteur privé à s'exprimer. Les organisations et les sociétés qui peuvent être invitées à ce forum peuvent varier

considérablement, en fonction des circonstances, d'un pays à l'autre. Le tableau ci-dessous présente des possibilités d'organisation :

Secteur	Partie prenante à envisager
Fourniture de fluides, dont les frigorigènes, les gaz propulseurs et les agents gonflants pour la fabrication des mousses	Producteurs et importateurs de HCFC, de HFC et de gaz à faible PRG
	Autres sociétés opérant dans la chaîne de distribution des HCFC et des HFC (par exemple les entreprises qui remplissent les bouteilles de gaz et les grossistes en fluide frigorigène)
	Sociétés spécialisées dans le recyclage, la récupération ou la destruction des fluides frigorigènes usagés
Réfrigération, Climatisation et pompes à chaleur (RACHP)	Associations professionnelles représentant différentes filières du secteur du froid
	Fabricants et importateurs d'équipements de production de froid
	Entreprises spécialisées dans l'installation et la maintenance des équipements de froid
	Principaux utilisateurs finaux (par exemple : supermarchés)
	Autres experts du secteur du froid (par exemple : consultants en conception, spécialistes en sécurité)
Autres marchés des HFC : mousses d'isolation, aérosols, protection incendie	Associations professionnelles représentant d'autres marchés des HFC
	Fabricants et importateurs agissant sur ces marchés
Société Civile	ONG et autres organismes ayant une expertise en lien avec les HFC et les questions de climat ou de la couche d'ozone

Dans les premières phases de la mise en œuvre de l'amendement de Kigali, le rôle fondamental d'un forum de consultation serait de pouvoir utiliser l'expertise du secteur privé et des ONG pour aider à l'élaboration d'une stratégie nationale de réduction progressive des HFC. Une fois cette stratégie clairement énoncée, le forum pourrait servir de support à une campagne de sensibilisation, en élargissant le cercle, auprès d'autres parties prenantes et à identifier d'autres soutiens utiles.

**Implication des experts / des agences d'autres pays :** De nombreux pays vont développer leur propre stratégie de réduction progressive des HFC. Dans de nombreux cas, ces stratégies s'articuleront autour de composantes similaires, et une grande économie de temps et de moyens pourrait être réalisée en se tournant vers les experts d'autres pays et les organisations internationales.

Le Secrétariat de l'ozone et quatre agences de mise en œuvre du Fonds multilatéral (PNUE ActionOzone, PNUD, ONUDI et Banque mondiale) produiront régulièrement des ressources documentaires sur l'Amendement de Kigali (comme ces Fiches info Kigali). On peut recommander deux sites utiles :

Site web d'ONU environnement ActionOzone : [www.unep.org/ozonaction](http://www.unep.org/ozonaction)

Site web du Secrétariat de l'ozone du protocole de Montréal : [www.ozone.unep.org/fr/index-fr.html](http://www.ozone.unep.org/fr/index-fr.html)

Il est possible de se tenir informé des dernières tendances dans les domaines technologiques se rapportant aux substances à faible PRG alternatives aux HFC, en consultant les sites web mentionnés ci-dessus, régulièrement mis à jour. On y trouve toutes les informations concernant les alternatives disponibles pour chaque secteur et sous-secteur du marché des HFC.

Certains pays non-Article 5 se sont déjà dotés d'une politique nationale de réduction rapide de l'utilisation de HFC. Par exemple, dans l'Union Européenne, il y aura une réduction de 40% de la consommation de HFC avant la fin 2018. Les concepteurs d'équipements et les fabricants se mettent à proposer de nouveaux produits qui utilisent les nombreux fluides alternatifs à faible PRG présents sur le marché. On trouvera des informations utiles auprès des fabricants et des producteurs de ces fluides à faible PRG. Certaines de ces informations sont disponibles sur les pages web mentionnées ci-dessus. Voir la **Fiche info Kigali n°14** pour plus de références et des liens vers d'autres sources d'information.



**ActionOzone**

ONU Environnement (PNUE) 1 rue Miollis, Bâtiment VII  
Division de l'Economie Paris 75015, France

[www.unep.org/ozonaction](http://www.unep.org/ozonaction)  
[ozonaction@unep.org](mailto:ozonaction@unep.org)

